

... CYCLE ...
DROIT DES SUCCESSIONS

**LES 4 FÉVRIER, 13 MAI, 17 JUIN
ET 16 SEPTEMBRE 2022**

:: VISIOCONFÉRENCE ::

**VALIDATION
6 H/ATELIER**

NIVEAU : 2

PRÉREQUIS : Disposer des connaissances et de la pratique professionnelle élémentaire

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



:: OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ::

- Connaître et maîtriser les règles en matière de liquidation de succession
- Cas pratiques
- Panorama de jurisprudence

NIVEAU 2 :

Disposer des connaissances et de la pratique professionnelle élémentaire

PRÉ-REQUIS :

Être avocat

TYPE DE FORMATION :

Visioconférence

:: INTERVENANT ::

Mme N. LEVILLAIN,
Diplômée notaire

DURÉE DE LA FORMATION :

4 journées

4 ateliers de 6 heures :

09h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

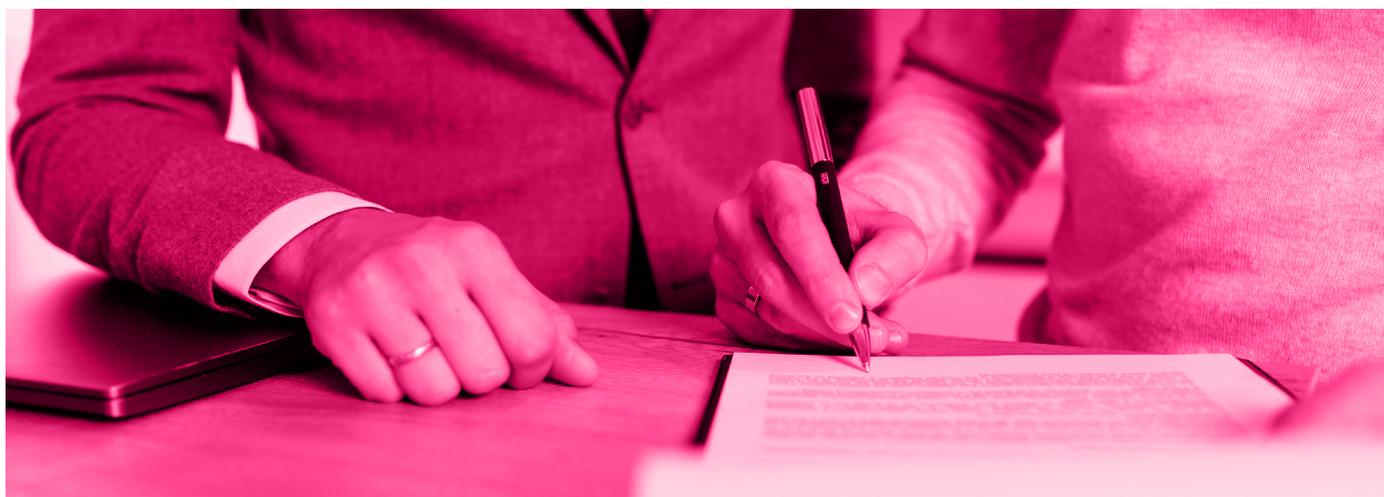
Les 4 février, 13 mai, 17 juin

et 16 septembre 2022

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

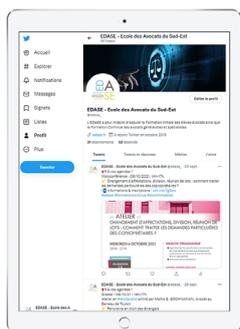
24h pour la totalité du cycle

6h pour chaque atelier

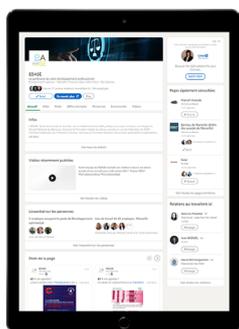


:: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour. Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle. Et suivez notre actualité sur les réseaux sociaux.



:: TWITTER ::



:: LINKEDIN ::



:: FACEBOOK ::

PROGRAMME DU CYCLE

∴ ATELIER I ∴ LA LIQUIDATION DE LA SUCCESSION. TECHNIQUES DE RAPPORT ET RÉDUCTION DES LIBÉRALITÉS

Vendredi 4 février 2022

09 H 30 - 12 H 30
14 H 00 - 17 H 00

Mme N. LEVILLAIN,
Diplômée notaire

OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Déterminer les opérations susceptibles d'être qualifiées de donation rapportables
- Maîtriser les modalités du rapport successoral
- Déterminer la masse de calcul de la quotité disponible
- Procéder à l'imputation des libéralités pour calculer une éventuelle indemnité de réduction
- Savoir établir le schéma liquidatif complet d'une succession

PROGRAMME

- Bref rappel des règles de dévolution
- La qualification de donation selon les règles jurisprudentielles
- Les conditions et le calcul du montant du rapport
- Rappel des règles sur la quotité disponible et sur la protection de la réserve héréditaire
- La réduction des libéralités et le calcul de l'indemnité de réduction et les règles de prescription
- Mise en place du schéma de liquidation

MÉTHODOLOGIE

- Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques chiffrés

∴ ATELIER II ∴ LA LIQUIDATION DE LA SUCCESSION EN PRÉSENCE DU CONJOINT SURVIVANT

Vendredi 13 mai 2022

09 H 30 - 12 H 30
14 H 00 - 17 H 00

Mme N. LEVILLAIN,
Diplômée notaire

OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Maîtriser les spécificités d'une liquidation en présence du conjoint survivant
- Déterminer les droits légaux du conjoint survivant
- Liquider une succession en présence d'un conjoint gratifié
- Maîtriser les règles de la quotité disponible spéciale et de la combinaison des quotités disponibles

PROGRAMME

- Calculs des droits légaux du conjoint et notamment de son quart légal
- Imputation du droit viager et/ou des libéralités au conjoint sur ses droits légaux
- Le conjoint gratifié. La quotité disponible spéciale
- Le conjoint gratifié en présence d'un tiers gratifié : la combinaison des quotités disponibles

MÉTHODOLOGIE

- Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques chiffrés

∴ ATELIER III ∴ LA LIQUIDATION DE LA SUCCESSION EN PRÉSENCE D'UNE DONATION-PARTAGE

Vendredi 17 juin 2022

09 H 30 - 12 H 30
14 H 00 - 17 H 00

Mme N. LEVILLAIN,
Diplômée notaire

OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Maîtriser les spécificités d'une liquidation en présence d'une donation-partage
- S'exercer aux deux méthodes liquidatives existantes
- Adapter sa pratique aux dernières évolutions jurisprudentielles en la matière
- Déterminer les opérations susceptibles d'être qualifiées de donation

PROGRAMME

- Les spécificités de la liquidation en présence de donation-partage
 - Lorsque tous les héritiers présomptifs ont été allotés
 - En présence d'un ou de plusieurs réservataires omis ou n'ayant pas accepté leur lot
 - En présence d'un héritier présomptif non conçu au jour de la donation
- La liquidation en présence d'une donation -partage conjonctive
 - Liquider et partager après le décès d'un parent
 - Liquider lorsqu'un enfant non commun a été alloté
- La liquidation en présence d'une donation-partage transgénérationnelle
- Au décès du donateur
- Au décès de l'enfant qui s'est effacé

MÉTHODOLOGIE

- Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques chiffrés

∴ ATELIER IV ∴ DÉCLARATION DE SUCCESSION ET FISCALITÉ DE L'ASSURANCE-VIE AU DÉCÈS DE L'ASSURÉ

Vendredi 16 septembre
2022

09 H 30 - 12 H 30
14 H 00 - 17 H 00

Mme N. LEVILLAIN,
Diplômée notaire

OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Maîtriser les spécificités de la déclaration de succession
- Appréhender le régime fiscal de l'assurance-vie au décès de l'assuré

PROGRAMME

- Présentation de la déclaration de succession
 - Conditions
 - Règles de territorialité
 - Solidarité entre héritiers
 - Sanctions
- Contenu de la déclaration de succession
 - Informations préalables à la liquidation
 - Liquidation fiscale
 - Calcul des droits de mutation
- Le régime fiscal de l'assurance-vie au décès de l'assuré
- Les cas particuliers
 - Contrats souscrits par des époux communs en bien et non dénoués par le décès
 - Fiscalité des contrats reçus par des neveux et nièces et les petits enfants succédant par représentation

MÉTHODOLOGIE

- Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples pratiques et cas pratiques chiffrés

⋮ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ⋮

	TARIF*	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
AVOCAT CONFIRMÉ POUR UN ATELIER - 6 H	150 €	63,42 €	Moins de 90 €
AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 24 H	450 €	253,68 €	Moins de 200 €
JEUNE BARREAU (moins de 2 ans d'exercice) POUR UN ATELIER - 6 H	80 €	63,42 €	Moins de 20 €
JEUNE BARREAU (moins de 2 ans d'exercice) POUR LE CYCLE - 24 H	240 €	253,68 €	0 €

* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

** Tarif heure de SMIC au 1^{er} janvier 2022 : 10,57 €. Plus d'informations [ICI](#)

⋮ FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ⋮

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : www.fifpl.fr, OPCO : www.opcoep.fr

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

⋮ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ⋮

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat : [ICI](#)

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

ATELIER I · 4 FÉVRIER [ICI](#)

La liquidation de la succession.
Techniques de rapport et réduction
des libéralités

ATELIER III · 17 JUIN [ICI](#)

La liquidation de la succession
en présence d'une donation-partage

LE CYCLE COMPLET [ICI](#)

ATELIER II · 13 MAI [ICI](#)

La liquidation de la succession en
présence du conjoint survivant

ATELIER IV · 16 SEPTEMBRE [ICI](#)

Déclaration de succession
et fiscalité de l'assurance-vie
au décès de l'assuré

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

... CYCLE ...

CYCLE DROIT DES SUCCESSIONS

Les 4 février, 13 mai, 17 juin et 16 septembre 2022

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Département de naissance :
Avocat au Barreau de :
Date de prestation de serment :
Adresse :
Code postal : Ville :
E-mail :
Téléphone :

... Champ(s) de compétence à renseigner ...

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine	Vie professionnelle	Droit public
Droit des enfants	Droit commercial, des affaires et de la concurrence	Droit de l'international et de l'Union européenne
Droit du dommage corporel	Droit des sociétés	Droit des étrangers et de la nationalité
Droit des assurances	Droit des associations et des fondations	Droit de la santé
Droit immobilier	Droit bancaire et boursier	Droit de l'environnement
Droit rural	Droit du crédit et de la consommation	Droit du numérique et des communications
Droit du travail	Droit de la fiducie	Droit de la propriété intellectuelle
Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale	Droit des garanties, des suretés et des mesures d'exécution	Procédure civile
Droit pénal	Droit fiscal et douanier	MARD / Médiation
Déontologie	Droit des transports	Droit de l'arbitrage
		Droit du sport

... JE M'INSCRIS À ...

ATELIER I · 4 FÉVRIER
La liquidation de la succession. Techniques de rapport et réduction des libéralités

ATELIER II · 13 MAI
La liquidation de la succession en présence du conjoint survivant

ATELIER III · 17 JUIN
La liquidation de la succession en présence d'une donation-partage

ATELIER IV · 16 SEPTEMBRE
Déclaration de succession et fiscalité de l'assurance-vie au décès de l'assuré
LE CYCLE COMPLET

... TARIFS ...

**AVOCAT CONFIRMÉ
JEUNE BARREAU**

**POUR 1 ATELIER · 150 €
POUR 1 ATELIER · 80 €**

**POUR LE CYCLE COMPLET · 450 €
POUR LE CYCLE COMPLET · 240 €**

... MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ...

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je répons au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tél. : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr



61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr